Commune de BOURG
Séance du conseil municipal du 17 juillet 2020

L'an deux mille VINGT, le 17 juillet, à dix-huit heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : M. JOLY, M. QUEYLA, Mme DARHAN, M. VEYRY, Mme GRIMARD, M. GARCIA, Mmes GUIGOU, MAGUIS, SEGUIN, MM. SANGUIGNE, DOTTO, Mme GRILLET, M. MOREAU, Mme BIGLIARDI, M. BARBERY, Mme PHOTSAVANG.

Absents excusés : M. ISIDORE Jean-Marc, Mme CHRISTOPHE Marie-France, M. KOLODZIEJCZYK Éric.

Secrétaire de séance : Mme DARHAN

Date de convocation du Conseil, le 13 juillet 2020

Le compte-rendu de la précédente séance a été approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

1. **Affectation du résultat du budget principal**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire,

Appelé à procéder à l'examen de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 selon les dispositions suivantes :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL

Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019		**excédent**	154 661,19
		déficit	néant
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA 2019)	excédent	excédent	154 471,89
		déficit	néant
Résultat de clôture de fonctionnement à affecter (A1)		**excédent**	**309 133,08**
		déficit	néant
Résultat réel de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2019		**déficit**	-416 157,69
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA 2019)		excèdent	311 152,35
Résultat comptable d'investissement cumulé sur 2019		**déficit**	**-105 005,34**
RESTES A REALISER			
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			**574 534,19**
Recettes d'investissement restant à réaliser			**592 076,44**
Solde des restes à réaliser		**excèdent**	**17 542,25**
Besoin réel de financement pour l'investissement = résultat comptable cumulé 2019+ solde RAR			**-87 463,09**
Excédent réel de financement			
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire			309 133,08
En couverture des besoins réels de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)			**-87 463,09**

en dotation complémentaire en réserve			néant
En excédent reporté à la section de fonctionnement			**221 669,99**
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			
Section de fonctionnement		**section d'investissement**	
dépenses	Recettes	dépenses	recettes
D 002 Déficit reporté	**R 002** excédent reporté pour 2020	D001 solde d'exécution 2019	R001 solde d'exécution 2019
		105 005,34	
	221 669,99		1068 excédent de fonctionnement affecté
			87 463,09

DECIDE

Par 15 Voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme PHOTSAVANG)

D'accepter l'affection du résultat 2019 pour le budget principal.

2. **Affectation du résultat du budget annexe**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire,

Appelé à procéder à l'examen de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget annexe selon les dispositions suivantes :

AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE			
Résultat de la section de fonctionnement à affecter			
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2019		**excédent**	6 075,00
		déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA 2019)	excédent	excédent	
		déficit	-4 981,15
Résultat de clôture de fonctionnement à affecter (A1)		**excédent**	**1 093,85**
		déficit	
Résultat réel de la section d'investissement			
Résultat de la section d'investissement de l'exercice 2019		**déficit**	-5 298,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA 2019)		excèdent	6 986,50
Résultat comptable d'investissement cumulé 2019		**excedent**	**1 688,50**
RESTES A REALISER			
Dépenses d'investissement engagées non mandatées			**1 688,50**
Recettes d'investissement restant à réaliser			
Solde des restes à réaliser		**déficit**	**-1 688,50**
Besoin réel de financement pour l'investissement = résultat comptable	2019+ RAR		**0,00**
Excédent réel de financement			
Affectation du résultat de la section de fonctionnement			
Résultat excédentaire			1 093,85
En couverture des besoins réels de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte 1068)			**0,00**
en dotation complémentaire en réserve			néant
En excédent reporté à la section de fonctionnement			**1 093,85**
Total	**(A1)**		1 093,85
Résultat déficitaire (A2), en report en compte débiteur			
Transcription budgétaire de l'affectation du résultat			

Section de fonctionnement		**section d'investissement**	
dépenses	Recettes	dépenses	recettes
D 002 Déficit reporté	**R 002** excédent reporté pour 2020	D001 solde d'exécution 2020	R001 solde d'exécution 2020
			1 688,50
	1 093,85		1068 excédent de fonctionnement affecté

DECIDE

Par 15 Voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme PHOTSAVANG)
D'accepter l'affection du résultat 2019 pour le budget annexe.

3. **Vote des amortissements du budget principal**

Monsieur le Maire propose d'inscrire pour 2020, au titre du budget principal, les amortissements suivants :

Compte	BIENS	BASE	DUREE	AMORT	CUMUL AMORT	RESTE A AMORTIR
2041411	part. voirie TAURIAC	10 131,83 €	5 ANS	2 026,00 €	8 104,00 €	2 027,83 €
2041511	Cession à la CDC	2 309 737,91 €	30 ANS	76 991,00 €	230 973,00 €	2 078 764,91 €
2041642	Subv. Port	50 000,00 €	15 ANS	3 333,00 €	13 332,00 €	36 668,00 €
2041642/2018/895	subv equi	30 000,00 €	15 ans	4 000,00 €	4 000,00 €	26 000,00 €
TOTAL		**2 399 869,74 €**		**86 350,00 €**	**256 409,00 €**	**2 143 460,74 €**

De reconduire les amortissements pour les montants indiqués ci-dessus

- sur 5 ans la participation aux travaux relatifs à la CAB de la commune de TAURIAC (recette au 28041411-040, dépense au 6811-042)
- sur 30 ans la cession à la CDC de biens immobiliers (recette 28041511-040, dépense au 6811-042)
- sur 15 ans les subventions affectées au budget annexe (recette 28041642-040, dépense au 6811-042)

LE CONSEIL MUNICIPAL,
DECIDE
Par 15 Voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme PHOTSAVANG)
D'accepter la proposition d'inscription des amortissements présentés.

4. **Vote des amortissements du budget annexe**

Monsieur le Maire propose d'inscrire pour 2020, au titre du budget annexe, les amortissements suivants :

Compte	BIENS	BASE	DUREE	AMORT	CUMUL AMORT	RESTE A AMORTIR
2135	PONTONS	367 545,30 €	40 ANS	9 185,00 €	160 159,05 €	207 386,25 €
2135	PONTONS (2020)	21 065,00 €	40 ANS	1 052,00 €	1 052,00 €	20 013,00 €
2135	PONTONS (Tvx 9 et 10)	4 240,00 €	40 ANS	106,00 €	4 134,00 €	4 134,00 €
2135	ECLUSE	5 770,00 €	20 ANS	288,00 €	1 440,00 €	4 330,00 €
2188	MATERIEL	2 137,50 €	10 ANS	213,00 €	1 065,00 €	1 072,50 €
TOTAL		**398 620,30 €**		**10 844,00 €**	**167 850.05 €**	**236 935,75 €**

1311	SUBVENTION ETAT	69 364,30 €	30 ANS	10 404,00 €	31 212,00 €	38 152,30 €
1312	SUBVENTION REGION	27 968,14 €	30 ANS	4 427,00 €	11 883,00 €	16 085,14 €
1313	SUBVENTION REGION	*50 000,00 €*	30 ANS	1 250,00 €	5 000,00 €	45 000,00 €
1314	SUBVENTION REGION	30 000,00 €	30 ANS	1 500,00 €	5 000,00 €	25 000,00 €
TOTAL		**946 710,54 €**		**17 581,00 €**	**53 085,00 €**	**124 237,44 €**

Le Conseil Municipal décide de reconduire les amortissements pour les montants indiqués comme ci-dessus :

- sur 40 ans les pontons (recette au 28135-040, dépense au 6811-042)
- Sur 20 ans les écluses (recette au 28135-040, dépense au 6811-042)
- Sur 10 ans le matériel (recette au 28188-040, dépense au 6811-042)
- sur 30 ans pour les subventions (recette au 777-042, dépense au 13911-040 pour 2 312,00 € subvention Etat, dépense au 13912-040 pour 932,00 € subvention Région, dépense au 13914-040 pour 1 250,00 subventions du BP).

LE CONSEIL MUNICIPAL,
DECIDE
Par 15 Voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme PHOTSAVANG)
D'accepter la proposition d'inscription des amortissements présentés.

5. **Vote des taux de fiscalité locale 2020**

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636B sexies,

Considérant que conformément à la loi de finances, le taux de taxe d'habitation est maintenu identique à 2019,

Sur proposition de M. le maire, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, de maintenir des taux de taxes locales identiques à 2019 selon les dispositions suivantes :

Taxe	**Taux pour 2020**	**Produit correspondant**
Taxe d'habitation	14.17 %	325 627 €
Taxe foncière (bâti)	27.96 %	519 776 €
Taxe foncière (non bâti)	56.43 %	52 028 €

Le conseil municipal

Par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme PHOTSAVANG)
Accepte la proposition de maintien des taux de taxes locales

6. **Vote du budget principal 2020**

Monsieur le Maire propose que, compte tenu

- Des résultats constatés de l'exercice 2019 pour le budget principal, du vote des comptes administratifs et de gestion correspondants.
- Des affectations de ces résultats votés,

Il soit voté le budget primitif principal 2020 ainsi

Fonctionnement

DEPENSES

Chapitre	Libellé	Proposition 2020
002	Déficit reporté	
011	Charge à caractère général	700 000,01 €
012	Charge de personnel	1 012 200,00 €
014	atténuation d eproduits	
65	Charge de gestion courante	221 377,00 €

RECETTES

Chapitre	Libellé	Proposition 2020
002	Excédent reporté	**221 669,99 €**
70	Vente de produits	136 610,00 €
73	Impôts et taxes	1 094 055,00 €
74	Dotations, participations	742 890,00 €
75	Autres produits de gestion courante	85 000,00 €

66	Charges financières	22 105,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
022	Dépenses imprévues	
023	Virement à la section d'investissement	281 792,99 €
042	dotation aux amortissements	86 350,00 €
		2 325 825,00 €

76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	22 600,01 €
013	Atténuation de charge	23 000,00 €
		2 325 825,00 €

Investissement

DEPENSES		
Chapitre	**Libellé**	**Proposition 2020**
RAR		
RAR		**574 534,19 €**
20	Immobilisation incorporelles	**4 680,00 €**
21	Immobilisation corporelles	**803 813,48 €**
	dépenses imprévues	**20 271,99 €**
13	subv equi	75 000,00 €
16	Remboursements d'emprunts	**87 957,00 €**
41	op° patrimoniale	
001	Solde d'exécution reporté	**105 005,34 €**
		1 671 262,00 €

RECETTES		
Chapitre	**Libellé**	**Proposition 2020**
RAR		**592 076,44 €**
001	Solde d'exécution reporté	
021	Virement de la section de fonctionnement	**281 792,99 €**
10	Dotations et fonds propres	**205 000,48 €**
1068	Excédent de fonctionnement	**87 463,09 €**
13	Subventions d'investissement	**418 579,00 €**
40	op° d'ordre	**86 350,00 €**
41	op° patrimoniale	
16	emprunt	
		1 671 262,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme PHOTSAVANG)

APPROUVE le budget principal 2020.

7. **Vote du budget annexe 2020**

Monsieur le Maire propose que, compte tenu
- Des résultats constatés de l'exercice 2019 pour le budget annexe, du vote des comptes administratifs et de gestion correspondants.
- Des affectations de ces résultats votés,

Il soit voté le budget primitif annexe 2020 ainsi

Fonctionnement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	**Libellé**	**Voté 2020**	**Chapitre**	**Libellé**	**Voté 2020**
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	**1 093,85 €**

011	Charge à caractère général	11 050,00 €	70	Vente de produits	15 298,15 €
065	rdevances pour concessions	973,00 €	77	Produits exceptionnels	17 581,00 €
023	Virement à la section d'investissement	11 106,00 €			
068	dotation aux amortissements	10 844,00 €			
		33 973,00 €			33 973,00 €

Investissement

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre RAR	**Libellé**	**Voté 2020**	**Chapitre**	**Libellé**	**Voté 2020**
RAR		**1 688,50 €**			
20	Immobilisat° incorporelles		001	Solde d'exécution reporté	**1 688,50 €**
21	Immobilisat° corporelles	**79 369,00 €**	021	Virement de la section de fonctionnement	11 106,00 €
O20	Dépenses imprévues		1068		
192		**17 581,00 €**	28	Pdt des cessions	**10 844,00 €**
001	Solde d'exécution reporté	**- €**	24	Subvention d'équipement	**75 000,00 €**
		98 638,50 €			**98 638,50 €**

8. **Subvention d'équipement au budget annexe communal**

Vu les articles L 2221-1 et L. 2224-1 du CGCT,

Vu l'article L.2224-2 du CGCT autorisant à titre dérogatoire la prise en charge des dépenses du SPIC par le budget général lorsque *« le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs. »*

Considérant le projet de réfection des pontons de la halte nautique et de la cale de mise à l'eau, nécessaire au maintien du service et au respecte des prescriptions sécuritaires imposées par la DDTM, lequel représente un coût total estimé à 30 000,00 €.

Considérant que le budget annexe ne présente pas la capacité financière pour absorber l'intégralité de la dépense, sans une augmentation excessive de la redevance acquittée (635%), par les vingt-deux usagers réguliers produit complété par celle perçue auprès des usagers ponctuels.

Considérant que, afin de pouvoir réaliser l'opération, une subvention d'équipement en provenance du budget principal serait nécessaire à hauteur de 75 000,00 €.

Considérant enfin, que cette subvention d'équipement exceptionnelle, contribution estimée à 100% du cout total de l'investissement serait versée en une fois sur l'exercice 2020 et donnerait lieu à amortissement de la subvention reçue.

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION. (Mme PHOTSAVANG)

ACCEPTE le versement de cette subvention d'équipement de 75.000,00 € à destination du budget annexe « Port de Plaisance »

ACTE le caractère exceptionnel de la procédure

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux différents budgets (principal et annexe)

DONNE autorisation à M. le maire d'effectuer les écritures comptables nécessaires.

9. **Autorisation offerte au maire de procéder à des recrutements d'agents contractuels**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-1 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 :
- temps partiel ;
- congé annuel ;
- congé de maladie, de grave ou de longue maladie ;
- congé de longue durée ;
- congé de maternité ou pour adoption ;
- congé parental ;
- congé de présence parentale ;
- congé de solidarité familiale ;
- accomplissement du service civil ou national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux ou de leur participation à des activités dans le cadre des réserves opérationnelle, de sécurité civile ou sanitaire ;
- ou enfin en raison de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Sur le rapport de Monsieur le maire après en avoir délibéré ;
Par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme PHOTSAVANG)

DECIDE

- D'autoriser Monsieur le maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.
il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

M. le maire fait état d'échanges avec les *« Restos du cœur »* lors desquels ont été exposé des difficultés de fonctionnement. Il en est ressorti que M. VEYRY serait l'interlocuteur communal de l'association et qu'un local leur serait proposé en vue du stockage des denrées.

Concernant la consultation relative au marché de gestion partagée de la cuisine centrale communale, M. le maire indique que la procédure est en cours. Le dossier de consultation comporte des exigences relatives notamment au respect d'une démarche éco-durable. Il précise en outre que les communes membres du groupement ont été associées.

En prévision de la rentrée scolaire de septembre 2020, M. le maire indique avoir contacté le DASEN lequel est sensible à la problématique de classes surchargées au sein des écoles bourquaises. A ce propos,

l'absence de prise en compte des effectifs ULIS offre une appréciation inexacte des effectifs par classe à l'élémentaire.
Si ceux-ci devaient être appréciés comme élèves présents en classe au même titre que les élèves IME, les effectifs par classe approcheraient les 30 élèves.
Mme la Députée a également été sollicitée à ce propos.
Pour Mme PHOTSAVANG, des classes auraient pu être fermées sur certaines communes mais ont été maintenues.
M. le maire propose que Mme PHOTSAVANG participe à une prochaine rencontre avec Mme la Députée.

M. VEYRY fait état de chiens en divagation, lesquels causent de nombreuses nuisances. Il précise que le propriétaire a été identifié et verbalisé. Il ajoute que le propriétaire des chiens est conscient de la situation et essaye d'y pallier.

M. le maire informe les conseillers de la tenue du récent conseil communautaire au cours duquel ont été désignés les délégués.
A ce titre, les élus bourquais délégués par la CDC sont :
M. QUEYLA délégué titulaire auprès du SIAEPA
M. JOLY délégué titulaire au SCOT
M. JOLY délégué titulaire et Mme DARHAN déléguée suppléante au SMICVAL
M. JOLY délégué suppléant au fonds LEADER.

Concernant la future mise en service des containeurs enterrés, M. VEYRY indique qu'il semble difficile qu'une personne âgée parcourt une centaine de mètres pour aller jeter sa poubelle.
Sur ce point, M. le maire indique qu'il faudra sensibiliser la population à cette nouvelle pratique et les inciter à adopter de nouvelles habitudes, comme jeter un peu tous les jours ses déchets.
M. BARBERY demande si les restaurateurs seront utilisateurs des containeurs enterrés.
M. le maire indique que, les concernant, ils disposeront d'un ramassage adapté.
Toujours dans le cadre de ce conseil communautaire a été adoptée l'enveloppe de secours allouée à la commune soit 1 950 €. Celle-ci permettra l'émission de bons alimentaires.

M. SANGUIGNE et M. GARCIA font état de la tenue du récent conseil syndical de l'EPRCF.
M. SANGUIGNE précise que le bureau a été constitué et que le syndicat est en recherche active de communes membres.
M. GARCIA ajoute que le syndicat dispose de peu de moyens pour l'heure.
M. DOTTO demande quel est l'objet social de ce syndicat.
M. SANGUIGNE indique que certaines parties du territoire communal peuvent présenter une dangerosité en raison de l'état du sous-sol. Le syndicat est en capacité d'effectuer des diagnostics afin de vérifier son état.
M. JOLY précise que le PPRMT détermine des zones rouges pouvant présenter des risques d'affaissement du sol en raison de la présence de carrières notamment. L'expertise de l'EPRCF permettrait d'affiner le zonage fixé par le PPRMT.

Mme DARHAN évoque la tenue d'une récente commission sociale lors de laquelle a été abordé le projet de création d'une mutuelle communale. Sur ce point, un questionnaire sera adressé au bourquais afin de connaitre de l'opportunité de mener cette opération.
Le projet de jardins partagés a également été étudié.

M. VEYRY informe les élus de l'organisation prochaine d'une journée éco-citoyenne. L'objectif sera de récolter en ville les détritus présents sur le domaine public.
Il indique également que des dépôts sauvages sont présents rue Cahoreau.

Mme SEGUIN annonce qu'une commission « animation / culture » devra se réunir prochainement pour évoquer l'attribution des subventions 2020 à destination des associations.

M. JOLY précise que cette année ne se tiendra pas la foire troque sel sous le format connu les années précédentes.
Une réflexion est en cours afin d'organiser une animation en lieu et place.

Mme GRIMARD indique que la commission enfance-jeunesse réfléchit à des opérations pouvant être menées à destination de la jeunesse bourquaises étant entendu que celle-ci doit s'entendre dans un sens large, soit jusqu'à 25 ans.

Elle indique par ailleurs, prochainement effectuer une visite des écoles.

M. JOLY informe les membres du conseil que le City Park sera prochainement livré

M. QUEYLA indique vouloir prochainement organiser une visite des sites communaux pour les élus.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h55

Numéros des sujets ayant fait l'objet d'une délibération au cours de la séance

1. **Affectation du résultat du budget principal**
2. **Affectation du résultat du budget annexe**
3. **Vote des amortissements du budget principal**
4. **Vote des amortissements du budget annexe**
5. **Vote des taux de fiscalité locale 2020**
6. **Vote du budget principal 2020**
7. **Vote du budget annexe 2020**
8. **Subvention d'équipement au budget annexe communal**
9. **Autorisation offerte au maire de procéder à des recrutements d'agents contractuels**

JOLY Pierre	
QUEYLA Dominique	
DARHAN Laurence	
VEYRY Yves	
GRIMARD Stéphanie	
GARCIA Alain	
GUIGOU Joëlle	
MAGUIS Nadine	
SEGUIN Cécile	
SANGUIGNE Xavier	
DOTTO Florent	
GRILLET Christelle	
MOREAU Fréderic	
BIGLIARDI Valérie	
BARBERY Arnaud	
ISIDORE Jean-Marc	
CHRISTOPHE Marie France	
KOLODZIEJCZYK Éric	
PHOTSAVANG Emmanuelle	